

Bienvenue !

En septembre prochain, votre enfant entre dans un collège public des Yvelines. Afin qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire C'midy, il est nécessaire que vous procédiez à son inscription à la cantine, qui est indépendante de celle au collège.

Simple et rapide, la démarche s'effectue directement en ligne sur www.so-happy.fr à partir du 15 mai 2023.

Vous n'avez pas encore de compte SoHappy ? Suivez notre pas à pas ci-contre.


Vous avez déjà un compte SoHappy ? Rendez-vous au dos.

À noter, lors de l'inscription en ligne, à l'étape du "pas à pas" vous devrez vous munir d'un justificatif de revenu (numéro allocataire ou avis d'imposition). Plusieurs cas sont possibles :

- **Je suis allocataire CAF :**
Munissez-vous de votre numéro allocataire. Si vous ne l'avez plus en votre possession, contactez la CAF.
- **Je ne suis pas allocataire CAF :**
Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.
- **Je suis dans une autre situation :**
Vous pouvez également inscrire votre enfant au tarif maximum sans transmettre de justificatif de revenu.

Inscription en ligne : je n'ai pas de compte SoHappy

Cette démarche prend seulement quelques minutes, elle doit être effectuée sans interruption.

Je me rends sur le site www.so-happy.fr 



1

Je crée mon compte

- Je clique sur "Créer un compte" et je sélectionne le profil "Parent d'élève" puis je renseigne mes informations personnelles.
- J'ajoute mon ou mes enfants : je saisis le nom de la ville, je sélectionne l'établissement (et non la ville) et le type de menu "Collège".
- À noter : pour les adultes déjeunant au restaurant scolaire, la démarche est identique.

2



Je valide mon adresse mail

- Sur la page d'accueil, je clique sur "Valider mon email de contact".
- Je valide mon adresse mail en renseignant le code qui m'a été envoyé dans ma messagerie, objet "Confirmer votre e-mail".



4

J'inscris mon ou mes enfant(s) (1/2)

- Je clique sur le bouton rouge pour finaliser mon ou mes inscription(s).
- Je clique sous le prénom de mon ou mes enfant(s) puis sur "Commencer".



5



J'inscris mon ou mes enfant(s) (2/2)

- Je renseigne la fiche de chaque enfant : établissement, jours de restauration souhaités, numéro allocataire...
- À noter, je pourrai ajuster ces jours en fonction de l'emploi du temps de mon enfant grâce à la rubrique « Modifier mon forfait » qui sera disponible début septembre.
- Je vérifie et valide puis, si j'ai un autre enfant à inscrire, je refais cette démarche.

